Le 26 novembre 2026

PLFSS 2027 / Autonomie : les établissements et services médico-sociaux oubliés, les départements crédités de 400 M€ supplémentaires

Suite à l'échec de la CMP sur le PLFSS 2027, les fédérations alertent sur l'insuffisance persistante des moyens consacrés aux établissements et services médico-sociaux et sur les risques que l'article 13 fait peser sur le financement solidaire de l'autonomie. Elles saluent l'inscription dans le texte de la généralisation de la fusion des sections soins et dépendance des EHPAD et des USLD, mais regrettent son report à 2029.

Article 13 du PLFSS : un précédent dangereux pour le financement solidaire de l'autonomie

Les fédérations expriment leur **profonde inquiétude face au maintien de l'article 13, qui prévoit l'affectation directe aux départements de 300 M€ de CSG aujourd'hui destinés à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).** Elles rappellent que le Conseil de la CNSA a solennellement demandé la suppression de cet article dans son avis du 15 octobre.

Cette disposition **crée un circuit de financement parallèle à la branche autonomie pour des prestations relevant de la solidarité nationale, en contournant la caisse chargée d'en assurer le pilotage et la cohérence.** Elle fragilise les principes de financement de la Sécurité sociale et ouvre la voie à un affaiblissement progressif de sa cinquième branche.

Les difficultés financières des départements pour financer l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) doivent être pleinement reconnues. Elles **appellent un renforcement des ressources de la branche autonomie** et de ses concours aux départements. **Son contournement ne constitue pas une réponse acceptable**.

Les modifications apportées par le Sénat, qui suppriment la diminution initialement prévue des concours de la CNSA sans revenir sur le transfert de CSG, alourdissent encore les conséquences financières du dispositif pour la branche.

400 M€ supplémentaires pour les départements, aucun crédit supplémentaire pour les ESMS

Le Sénat a relevé de 400 M€ l'objectif de dépenses de la branche autonomie pour 2027, portant sa progression de 2,5 % à environ 3,5 %. Cette hausse bénéficie intégralement aux départements (300 M€ au titre du maintien des concours de la CNSA et 100 M€ supplémentaires pour le financement de la PCH).

Dans le même temps, **le Sénat n'a accordé aucun financement supplémentaire aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) : la progression de leur objectif global de dépenses reste limitée à 2,6 %, la plus faible depuis une décennie.**

Les fédérations avaient pourtant alerté dès octobre : **les 900 M€ supplémentaires prévus pour 2027 ne permettront pas de financer simultanément l'évolution des charges de fonctionnement**, le redressement financier des structures et les engagements de développement de l'offre pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Cette **insuffisance s'ajoute au gel de 215 M€ de crédits votés pour 2026**.

Les fédérations regrettent également que **la proposition du rapporteur de la branche de rétablir un fonds de soutien de 200 M€ pour les ESMS en difficulté n'ait pas été retenue**.

On ne peut demander aux établissements et services de développer de nouvelles solutions sans leur donner les moyens de maintenir l'offre existante.

Fusion des sections soins et dépendance des EHPAD et des USLD : une avancée importante, mais une année perdue

Les fédérations saluent l'inscription dans le PLFSS du principe de généralisation de la fusion des sections soins et dépendance des EHPAD et des USLD.

L'expérimentation conduite dans 23 départements a montré les bénéfices de cette réforme pour simplifier les financements et réduire les inégalités territoriales. Lors de son évaluation, **99 % des établissements répondants se sont prononcés en faveur de sa généralisation**.

Le **calendrier retenu par le Sénat** reporte toutefois cette généralisation au 1er janvier **2029**, alors que l'amendement du Gouvernement prévoyait une mise en œuvre dès 2028. Ce **report prolonge les disparités territoriales et retarde les bénéfices** d'une réforme largement soutenue par les établissements.

Les fédérations demandent donc une généralisation dès le 1er janvier 2028, assortie des garanties financières et opérationnelles nécessaires à sa réussite.

Préserver la solidarité nationale et financer les engagements pris

À l'issue de l'examen du texte par le Sénat, le compte n'y est pas. Les fédérations appellent le Gouvernement et le Parlement à :

- **supprimer le dispositif de l'article 13** et conforter le financement de l'autonomie au sein de la Sécurité sociale ;
- **renforcer les moyens consacrés aux établissements et services médico-sociaux**, à la hauteur de leurs charges, de leurs difficultés financières et des engagements de développement de l'offre ;
- **rétablir la généralisation de la fusion des sections soins et dépendance au 1er janvier 2028**.

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap attendent des réponses concrètes. Les établissements et services qui les accompagnent doivent disposer des moyens de les apporter et de répondre aux enjeux démographiques et environnementaux de demain.

Jean-Christophe Amarantinis, Président du SYNERPA

Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP

Alain Raoul, président de NEXEM

Arnaud Robinet, Président de la FHF